

Plouenan le 13 janvier 1828.

23

Plouenan



Monseigneur,

Un tout instituteur dûment autorisé
donne à plouenan ses soins et ses
peines à quarante élèves qui suivent
ses leçons conformément à l'ancienne
méthode. Je puis vous assurer qu'aucune
autre école primaire, n'est mieux tenue que
celle de plouenan.

J'ai l'honneur d'être avec le plus
profond respect,

Monseigneur,

vostra très-humble et très
reconnaissant serviteur,
Le Guen D^{re}